

DEVELOPPEMENT DURABLE**Université populaire du développement durable**

Convention avec le Conseil Général du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Général du Val-de-Marne a créé, en 2005, l'Université populaire de l'eau et du développement durable (UPEDD). Cette initiative vise à engager une réflexion partagée sur les grands enjeux environnementaux et les réponses pouvant être apportées. Cette université est accessible à tous les Val-de-Marnais qui souhaitent mieux comprendre les enjeux du développement durable et s'impliquer personnellement dans une démarche citoyenne et responsable.

Comme le soulignait, en 2007, le Président du Conseil général : *“l'Université populaire est fondée sur la conviction qu'aucune avancée ne sera réalisée sans la participation consciente et active de la population car le développement durable exige un changement de repères pour la société toute entière”*.

Depuis sa création la majorité des réunions de l'UPEDD s'est tenue à Ivry.

En 2008, Le Conseil général et la Ville ont signé une convention de co-organisation de cette initiative, approuvée par délibération du 20 décembre 2007.

Une révision de cette convention a été souhaitée par les deux collectivités.

La convention proposée vise à mieux préciser les :

- clauses du partenariat entre la ville d'Ivry-sur-Seine et le département du Val-de-Marne,
- conditions de mise à disposition des salles municipales, à titre gratuit de façon temporaire et précaire pour l'organisation des conférences et/ou évènements de l'UPEDD.

La convention précise que Conseil général prend en charge les frais d'élaboration, conception et impression des programmes, recherche et défraiement des intervenants.

Quant au programme, il s'appuiera sur les projets conduits par les deux collectivités sur les enjeux liés au développement durable, il sera :

- préparé par le Conseil général du Val-de-Marne.
- soumis à un Comité technique de programmation dans lequel les deux collectivités seront représentées.

Des visites de réalisations ivryennes en lien direct avec les Conférences pourront venir compléter les conférences de L'UPEDD.

Par ailleurs, avec cette convention, le Conseil Général et la Ville « *s'assurent d'un soutien réciproque pour toutes les initiatives organisées en lien étroit avec le développement durable (telle que la Semaine de la Science, le Salon du livre scientifique d'histoire des sciences et des techniques, le Festival de l'Oh !).*»

Un bilan de la mise en œuvre de ces dispositions ainsi que des conférences sera établi au terme de session de l'UPEDD.

➤ **La question des locaux**

Dans le cas où, l'Agence du Val-de-Marne ne pourrait satisfaire pour des raisons techniques les besoins de l'UPEDD, la Ville d'Ivry-sur-Seine mettra gratuitement à sa disposition les équipements suivants :

- Luxy, auditorium de la médiathèque, sous condition d'un partenariat entre les services culturels de la Ville et l'UPEDD. Ce partenariat devra être mis en place au minimum 6 mois avant la date de programmation des événements.
- Espace Robespierre, sa mise à disposition doit répondre à des critères techniques précis :
- Indisponibilité des salles de l'Agence du développement du Val-de-Marne ;
- Capacité insuffisante des salles de l'Agence du développement du Val-de-Marne

Toutefois, cette mise à disposition doit rester exceptionnelle et ne pas dépasser trois soirées par an.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne, relative à l'Université populaire du développement durable,
- de désigner comme représentant de la Ville au sein du comité de pilotage de l'Université populaire du développement durable.

PJ : convention

DEVELOPPEMENT DURABLE

Université populaire du développement durable

Convention avec le Conseil Général du Val-de-Marne

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le projet de convention,

vu sa délibération en date du 20 décembre 2007 approuvant la convention de partenariat à conclure avec le Département du Val-de-Marne relative à l'Université Populaire du Développement Durable,

considérant les désordres écologiques, sociaux et économiques planétaires,

considérant la nécessité de sensibiliser et d'informer sur les enjeux de développement durable,

considérant la démarche de développement durable initiée par la Ville d'Ivry sur Seine,

considérant les objectifs poursuivis par l'Université populaire du développement durable tendant à engager une réflexion partagée sur les grands enjeux environnementaux et les réponses pouvant y être apportées,

considérant que l'UPDD est accessible gratuitement et sans inscription préalable à tout Val-de-Marnais qui souhaite mieux comprendre les enjeux du développement durable et s'impliquer personnellement dans une démarche citoyenne et responsable,

considérant que la convention de partenariat approuvée par la délibération du 20 décembre 2007 est devenue caduque, il convient de signer une nouvelle convention,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à l'Université populaire du développement durable et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

(par 38 voix pour et 6 abstentions)

ARTICLE 2 : DESIGNE Stéphane PRAT, comme représentant de la Ville au sein du comité de pilotage de l'Université populaire du développement durable.
(par 34 voix pour et 10 abstentions)

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 27 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2014